

**FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS
ALPINS ET DE MONTAGNE
Association reconnue d'utilité publique**

**Siège social : 24 avenue de Laumière
75019 PARIS**

**FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS
ALPINS ET DE MONTAGNE**

**Rapports du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2025

Ce document contient 22 pages

Membre de  **JPA**
INTERNATIONAL



Orial
Siège social
12 et 15 quai du Commerce
CP 50203
69336 Lyon cedex 09
Tél. +33 (0)4 78 43 45 55

Orial
167 rue Charles Germain
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. +33 (0)4 74 68 37 43

Orial Paris
11 bis passage Doisy
75017 Paris
Tél. +33 (0)1 79 97 80 40

Orial Provence
18 route d'Orange
84600 Valréas
Tél. +33 (0)4 90 35 05 97

www.orial.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqués dans l'annexe. Les acquisitions de l'exercice ont été contrôlées par des sondages en remontant aux factures.



L'annexe expose la méthode comptable relative à la constitution des provisions pour risques et charges. Nous nous sommes assurés de la pertinence de leur évaluation.

Les soldes des comptes de trésorerie sont justifiés par leur rapprochement avec les informations en provenance des organismes financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 30 janvier 2026

Pour S.A.S. ORIAL

Commissaire aux Comptes


Michaël BRION

Fondé de Pouvoirs

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	776 961	472 553	304 408	28 421	275 987
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	90 301		90 301	90 301	
Immobilisations incorporelles en cours	30 000		30 000		30 000
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 077 107		1 077 107	497 107	580 000
Constructions	91 450 477	57 423 699	34 026 778	33 304 296	722 482
Installations techniques, matériel et outillage industriels	253 315	175 241	78 074	58 025	20 049
Autres immobilisations corporelles	1 583 101	1 190 253	392 848	135 891	256 957
Immobilisations corporelles en cours	8 365 119	211 549	8 153 570	5 134 550	3 019 020
Avances et acomptes				93 220	- 93 220
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	73 406	20 000	53 406	53 406	
Autres	8 746		8 746	14 737	- 5 991
TOTAL (I)	103 708 533	59 493 296	44 215 237	39 409 954	4 805 283
Actif circulant					
Stocks et en-cours	102 478	37 524	64 954	156 154	- 91 200
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 830		32 830	11 296	21 534
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	4 816 262		4 816 262	4 864 300	- 48 038
Valeurs mobilières de placement	8 123 396		8 123 396	12 802 680	-4 679 284
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 059 429		2 059 429	1 189 128	870 301
Charges constatées d'avance	644 742		644 742	449 800	194 942
TOTAL (II)	15 779 137	37 524	15 741 614	19 473 358	-3 731 744
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	119 487 670	59 530 819	59 956 851	58 883 313	1 073 538

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	49 588	49 588	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	106 647	106 647	
. Réserves pour projet de l'entité	21 399 037	19 775 336	1 623 701
. Autres			
Report à nouveau	5 912 445	5 872 047	40 398
Excédent ou déficit de l'exercice	2 373 129	1 378 379	994 750
Situation nette (sous total)	29 840 845	27 181 996	2 658 849
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	17 306 853	17 740 113	- 433 260
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	47 147 698	44 922 110	2 225 588
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	322 640	335 505	- 12 865
TOTAL (II)	322 640	335 505	- 12 865
Provisions			
Provisions pour risques		26 000	- 26 000
Provisions pour charges	863 234	1 185 664	- 322 430
TOTAL (III)	863 234	1 211 664	- 348 430
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 253 921	3 685 893	- 431 972
Emprunts et dettes financières diverses	38 106	3 301	34 805
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 404 331	1 476 801	- 72 470
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	670 198	651 922	18 276
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	686 010	1 167 406	- 481 396
Autres dettes	366 440	354 351	12 089
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	5 204 271	5 074 360	129 911
TOTAL (IV)	11 623 278	12 414 034	- 790 756
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	59 956 851	58 883 313	1 073 538
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	7 293 273	6 820 126	473 147	6,94
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	365 660	336 625	29 035	8,63
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	7 861 023	7 030 343	830 680	11,82
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 975 254	1 679 066	296 188	17,64
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie	950 327	40 888	909 439	N/S
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	404 315	535 420	- 131 105	-24,49
Utilisations des fonds dédiés	12 865	21 000	- 8 135	-38,74
Autres produits	458 658	269 220	189 438	70,37
Total des produits d'exploitation (I)	19 321 376	16 732 689	2 588 687	15,47
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	51 684	167 016	- 115 332	-69,05
Variations stocks	59 906	-51 803	111 709	215,64
Autres achats et charges externes	9 969 227	9 457 097	512 130	5,42
Aides financières	648 858	656 389	- 7 531	-1,15
Impôts, taxes et versements assimilés	291 398	249 606	41 792	16,74
Salaires et traitements	1 598 680	1 485 744	112 936	7,60
Charges sociales	722 488	665 317	57 171	8,59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 260 481	2 743 239	517 242	18,86
Dotations aux provisions		85 716	- 85 716	-100
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	53 006	11 966	41 040	342,97
Total des charges d'exploitation (II)	16 655 728	15 470 288	1 185 440	7,66
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	2 665 648	1 262 401	1 403 247	111,16
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	199 461	287 058	- 87 597	-30,52
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	199 461	287 058	- 87 597	-30,52
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	66 779	64 087	2 692	4,20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	66 779	64 087	2 692	4,20
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	132 682	222 971	- 90 289	-40,49
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	2 798 330	1 485 372	1 312 958	88,39
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	8 580	15 561	- 6 981	-44,86
Sur opérations en capital	2 800		2 800	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	11 380	15 561	- 4 181	-26,87
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		54 804	- 54 804	-100
Sur opérations en capital	6 066		6 066	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	383 590		383 590	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	389 656	54 804	334 852	611,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-378 276	-39 243	- 339 033	863,93
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	46 925	67 750	- 20 825	-30,74
Total des produits (I + III + IV)	19 532 217	17 035 307	2 496 910	14,66
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 159 088	15 656 929	1 502 159	9,59
EXCEDENT OU DEFICIT	2 373 129	1 378 379	994 750	72,17
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations 2025

PREAMBULE

Association reconnue d'utilité publique en 1882 dont l'objet social est :

- de regrouper les personnes qui pratiquent ou encouragent, en France ou à l'étranger, les disciplines sportives de plein air se déroulant en montagne et autres sites appropriés, et notamment :
 - alpinisme, expéditions, cascade de glace, dry tooling,
 - canyonisme,
 - escalade,
 - randonnée de montagne, raid de montagne, trail, trek, marche nordique,
 - marche d'orientation,
 - raquettes à neige,
 - ski de randonnée, ski-alpinisme et sports de neige (ski alpin, ski nordique, télémark, surf des neiges, etc.),
 - spéléologie,
 - sports aériens, paralpinisme,
 - vélo de montagne,
 - via ferrata,
 - slack line, high line, ainsi que toutes les disciplines sportives connexes non motorisées se déroulant en montagne et haute montagne et autres sites appropriés, en collaboration le cas échéant avec les fédérations unisport délégataires de ces disciplines et les associations ayant pour objet la connaissance et la protection des milieux naturels montagnards,
- de promouvoir, développer, coordonner, organiser la pratique de ces disciplines dans tous leurs aspects,
- de promouvoir et propager les valeurs sportives et de veiller à leur respect,
- de veiller, en liaison avec les populations et les professions concernées, les autres fédérations et les collectivités locales, à la sauvegarde de l'intégrité et de la beauté de la nature en montagne, d'éduquer le public et de protéger le milieu montagnard afin qu'il demeure un espace de convivialité, de liberté et d'aventure grâce à la préservation des spécificités qui font sa valeur exceptionnelle
- dans cet esprit et dans celui de l'agenda 21 du Comité national olympique et sportif français, d'intégrer la notion de développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives qu'elle organise,
- de délivrer licences et titres fédéraux,
- d'établir les règlements et contenus des diplômes fédéraux,
- de rechercher la sécurité dans la pratique de ces disciplines par la formation des pratiquants, et de faciliter l'organisation des secours dans les milieux de pratique,
- d'établir les règlements et contenus des compétitions, de délivrer les titres correspondant à ces compétitions et d'établir les sélections nationales,
- de veiller au respect des règles déontologiques dans la pratique des disciplines citées ci-dessus, notamment dans leurs aspects liés à la santé et au dopage,
- d'exercer le pouvoir disciplinaire en cas de nécessité,
- de contribuer au développement des pratiques, notamment par la défense de la liberté d'accès aux sites de pratique, leur équipement raisonné, et par l'entretien et la gestion d'hébergements de montagne et de haute montagne,
- de favoriser le développement et la connaissance des sciences se rapportant à la montagne et aux activités qui s'y déroulent,
- de représenter l'ensemble de ses membres auprès des pouvoirs publics et autres organismes de tutelle, ainsi qu'auprès des instances étrangères et internationales,
- de participer à l'élaboration et à la transmission d'une culture montagnarde

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 59 956 851 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 373 128,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/01/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable ; et à jours des différents règlements complémentaires à la date desdits comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur associatif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

A compter de cet exercice nous avons changé la méthode de présentation comptable de la réserve détenues par les clubs gestionnaires. Les années antérieures la réserve des clubs gestionnaire étaient comptabilisé en compte "provision travaux clubs gestionnaires".

A la clôture en vue d'une meilleure analyse des comptes d'actifs et de passif issus des clubs gestionnaires, le compte "provision travaux clubs gestionnaires" a été abandonné et ré-éclaté pour mieux décrire les actifs et passifs issus des comptes des clubs gestionnaires. Dorénavant les comptes de réserves des clubs ont été comptabilisées dans un compte de réserves au niveau des fonds propres de l'association.

Au cours de l'exercice la fédération a repris en interne l'ensemble des comptes de 3 clubs gestionnaires. Pour les autres clubs gestionnaires tenant leur propre comptabilité les comptes suivants sont intégrés à la fédération charges et produits, réserves et avances de la fédération.

Les subventions de fonctionnement et d'investissement sont comptabilisées pour la totalité au moment de la réception de la notification.

Pour les subventions de fonctionnement seule la part afférente à l'utilisation dans l'exercice impacte le résultat.

Seules sont exprimées les informations significatives, sauf mention contraire les montants sont exprimés en Euro

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations liés aux refuges à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des locaux administratifs sont inscrits en charges.

Rappel de la méthode concernant l'amortissement des refuges :

Les refuges construits ou reconstruits depuis 1991 mais avant 2002 avaient été inscrits à l'actif du bilan (après estimation des coûts afférents), avec le mode d'amortissement suivant : amortissement exceptionnel de 85 % à l'achèvement de la construction et amortissement du solde linéairement sur 20 ans. Les autres travaux sur les bâtiments qui sont du gros entretien n'ont pas été immobilisés.

Du 01 Octobre 2002 au 30 septembre 2007, les refuges nouvellement mis en service ont fait l'objet d'un amortissement linéaire sur dix ans.

Depuis le 01 octobre 2007, les refuges nouvellement mis en service, font l'objet d'un amortissement linéaire sur vingt ans.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements des constructions	de 4 à 25 ans
Matériel de bureau informatique	de 2 à 6 ans
Immeubles autres que les refuges	de 10 à 50 ans

Depuis le 30 septembre 2021 la FFCAM comptabilise une production immobilisée relative aux temps passés par le personnel de la FFCAM suite à la ré-internalisation de la fonction de la gestion de chantiers pour la rénovation des refuges et de développement informatique. Sur cet exercice la production immobilisée s'élève respectivement pour la rénovation à 150 772 € et au développement informatique à 81 000 €

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts de transport sont exclus de la valorisation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances d'un montant de 4 816 262 € sont constituées des postes significatifs suivants :

- Subvention équipement à recevoir	1 731 870 €
- Hébergements gardiens	1 804 181 €
- Trésorerie détenues par les clubs gestionnaires	739 422 €
- ANCV	106 982 €
- Créances des clubs gestionnaires	123 270 €
- Produits à recevoir	166 543 €

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable l'ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation détaillée ci-après

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Information sur les postes du compte de résultat et notamment sur les cotisations ci-dessous :

Les cotisations sans contrepartie sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel de cotisations

Les appels de cotisations sans contrepartie émis par anticipation sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Nos ressources récurrentes se décomposent ainsi :

- Cotisations appelées auprès de nos licenciés
- Nuitées perçues lors du passage des usagers dans nos refuges
- Subvention d'exploitation octroyées par des organismes comme l'état, les collectivités, l'Europe ou autres
- Vente par abonnement de la revue La Montagne et Alpinisme
- Contributions d'activités publicitaires

Annexes Associations 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	542 239	355 024		897 262
Immobilisations corporelles	95 083 134	7 730 592	84 607	102 729 119
Immobilisations financières	88 143	361	6 353	82 152
TOTAL	95 713 516	8 085 977	90 960	103 708 533

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	423 517	49 036		472 553
TOTAL I	423 517	49 036		472 553
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	30 026 203	2 174 219		32 200 422
sur sol d'autrui	5 979 766			5 979 766
Installations générales, agencements	18 525 914	604 847	30 471	19 100 289
Installations techniques, matériel, outillages industriels	161 996	13 245		175 241
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	191 013	9 469		200 482
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	975 151	14 620		989 771
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	55 860 043	2 816 400	30 471	58 645 971
TOTAL GENERAL (I+II)	56 283 560	2 865 435	30 471	59 118 524

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	162 384		59 906	102 478
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	162 384		59 906	102 478

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	73 406	2 593	70 813
Autres créances	8 746		8 746
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	32 830	32 830	
Autres créances	4 816 262	4 816 262	
Charges constatées d'avance	644 742	644 742	
TOTAL	5 575 986	5 496 427	79 559

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	1 731 870
Autres produits à recevoir	232 667
TOTAL	1 964 537

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Actif immobilisé		354 770		354 770
Stocks et en-cours	6 230	37 524	6 230	37 524
Comptes financiers	20 000			20 000
TOTAL	26 230	392 294	6 230	412 294

Annexes Associations 2025 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	49 588				49 588
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	19 881 983	1 337 981	285 720		21 505 684
Dont générosité du public					
Report à nouveau	5 872 047	40 398			5 912 445
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 378 379	-1 378 379			2 373 129
Dont générosité du public					
Situation nette	27 181 996		285 720		29 840 845
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	17 740 113		1 044 057	1 477 316	17 306 853
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	44 922 110		1 329 777	1 477 316	47 147 698
TOTAL dont générosité du public					

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Nous vous rappelons les données suivantes relatives au legs Courmont :

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2005 le legs Courmont d'un montant de 148 836 € a donné lieu, sur la décision du Comité Directeur à l'affectation suivante :

- 63 097 € en provisions pour travaux

- 85 739 € utilisés pour éteindre la Créance que la fédération avait sur le Caf des Alpes Maritimes.

En 2007 la dotation au legs Courmont a augmenté de 61 423 € cette somme a été affectée au Caf de Nice dans le cadre de la réhabilitation du refuge de Gialorgues et comptabilisée en provision pour travaux.

En 2008 une somme de 11 154 € a été perçue et affectée en provision pour travaux.

Au 30 septembre 2019 le legs a fait l'objet d'une reprise de 64 101 € correspondant à des travaux réalisés

Analyse des fonds dédiés

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la ristourne d'assurance perçue en 2021.

Leur utilisation est affectée au financement d'actions de prévisions engagées par les clubs et comités

La reprise de 12865 € correspond aux actions de formation de l'exercice engagées sur l'exercice 2024-2025

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	335 505		12 865			322 640	
TOTAL	335 505		12 865			322 640	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	26 000		26 000	
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	368 685		16 434	352 251
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	745 586		689 586	56 000
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	71 393	383 590		454 983
TOTAL (II)	1 211 664	383 590	732 020	863 224
TOTAL GENERAL (I+II)	1 211 664	383 590	732 020	863 224
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			342 434	
- financières				
- exceptionnelles		383 590		

Description des éléments significatifs ou importants

Le poste travaux clubs gestionnaires a fait l'objet d'un reclassement de 389 585.55 € suite au changement de présentation; de la comptabilisation de la réserve détenues par les club gestionnaires . Les années antérieures la réserve des club gestionnaire étaient comptabilisé en compte "provision travaux clubs gestionnaires".

A la clôture en vue d'une meilleure analyse des comptes d'actifs et de passif issus des clubs gestionnaires, le compte "provision travaux clubs gestionnaires" a été abandonné et ré-éclaté pour mieux décrire les actifs et passifs issus des comptes des clubs gestionnaires. Dorénavant, les comptes de réserves des clubs ont été comptabilisées dans un compte de réserves au niveau des fonds propres de l'association.

Une provision exceptionnelle a été constatée pour un montant de 383 590 € suite à une fraude dont a été victime l'association

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 253 921	305 357	1 038 994	1 909 570
Dettes financières diverses	38 106	38 106		
Fournisseurs	1 404 331	1 404 331		
Dettes fiscales et sociales	670 198	670 198		
Dettes sur immobilisations	686 010	686 010		
Autres dettes	366 440	366 440		
Produits constatés d'avance	5 204 271	5 204 271		
TOTAL	11 623 277	8 674 713	1 038 994	1 909 570

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	2 870
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 341 057
Dettes fiscales et sociales	442 961
Autres dettes	157 032
TOTAL	1 943 920

Annexes Associations 2025 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	8 580
Produits de cession des éléments d'actif	2 800
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	6 066
Dotations aux provisions	383 590
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Les charges exceptionnelles se décomposent ainsi :

- Valeur comptable des éléments corporels 6 066.35 €
- Dotation aux provisions (liée à une fraude dont l'association a été victime) 383 590.00 €

Les produits exceptionnels se décomposent ainsi

- produit de cession d 'élément d'actif 2 800 €
- autres produits exceptionnels correspondent aux dons en ligne pour 8 580 €

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

La contribution volontaire des bénévoles est évalué à 800 000 € soit 21038 heures au coût horaires de 38 €

Annexes Associations 2025 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

L'engagement de correspond à une caution donnée par la fédération en garantie d'emprunt (capital restant dû au 30 septembre 2025 hors intérêts) souscrit par deux clubs :

- Club de Lyon 14 286.23 €
- Club d'albertville 21 146.38 €

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

- Au 30/09/2025 le total des subventions d'investissements pour lesquelles la FFCAM a reçu une décision d'octroi mais qu'elle n'a pas encaissées s'élève à 1 701 300 €

- Le montant comptabilisé en « subventions à recevoir », sans impact sur le résultat mais compris dans les capitaux propres, est de 1 701 300 € ; Il a été déterminé de la façon suivante :

Les projets en cours au 30/09/2025, le taux avancement du projet (dépenses réalisées / dépenses budgétées) multipliée par le montant de la subvention octroyée. Le montant de la subvention perçue a été déduite par la suite.

- Hypothèque de l'immeuble Chalet Le Lodge Des Almes 73 320 Tignes en garantie d'un emprunt contracté en 2021 d'un montant de 2 000 000- dont le solde à rembourser au 30 septembre 2025 est de 1 516 132.40 €

-Hypothèque de 4 bâtiments ; Chalet de Bellevue 74170 Les Contamines Montjoie; Chalet de la Maline 04 120 La Palud sur Verdon; La Grange de Holle 65 120 Gavarnie Gedre; Le Lodge des Almes Le lac 73 320 Tignes pour un montant global de 2 000 000 € dont le solde à l'avancement à rembourser est de 1 679 876.46 €

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	3 196 008	
Emprunts et dettes financières divers	2 870	
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	3 198 878	

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite représentent un montant significatif et ont été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 352 251 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1%
- le taux d'actualisation retenu : 3.5 %
- le taux moyen des charges sociales : 40 %
- Table de mortalité TV 88-90

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	25	
Non cadres	11	
TOTAL	36	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 19 516 €



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2025**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon, le 30 janvier 2026

Pour S.A.S. ORIAL
Commissaire aux Comptes


Michaël BRION
Fondé de Pouvoirs